

**Objet : Commande Publique – Décision d'attribution du marché CAA26005 – Travaux de rénovation des bassins aquatiques gérés par la Communauté d'Agglomération Arlysère**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,**

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°40 du Conseil communautaire du 21 mai 2026 abrogeant la délibération n°69 du 25 février 2026 et donnant délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché public « Travaux de rénovation des bassins aquatiques gérés par la Communauté d'Agglomération Arlysère » avec les entreprises les mieux disantes retenues par la Commission Achat,

Vu l'arrêté n°2026-101 en date du 24 Avril 2026 donnant délégation à Monsieur Christian EXCOFFON pour les affaires ayant trait à la commande publique pour la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à des prestataires pour les travaux de rénovation des bassins aquatiques gérés par la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la consultation engagée pour cette affaire et l'unique offre présentée,

Vu l'avis de la Commission d'Achat en date du 1er juin 2026,

### Décide

**Article 1 :** Le marché « CAA26005 – Travaux de rénovation des bassins aquatiques gérés par la Communauté d'Agglomération Arlysère » est confié à l'entreprise suivante :

**SAREPS FRANCE SAS** - 27 rue de l'Industrie - 45550 SAINT-DENIS-DE-L'HÔTEL pour un montant de 111 894,55 € HT (montant extrait de la DPGF).

**Article 2 :** Le présent marché est un marché de travaux, d'une durée de 9 semaines maximum, toutes tranches confondues.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Article 4 :** La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 1<sup>er</sup> juin 2026

Le Vice-Président,  
Christian EXCOFFON

